

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion spéciale du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le lundi 11 juillet 2016 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de Son Honneur le Maire, Monsieur Morris O'Connor.

Étaient aussi présents : Les conseillères Amanda St. Jean, Lynn Visentin, Michèle Logue-Wakeling, Joanne Mayer et les conseillers Christopher Brownrigg et Charles Kealey.

Étant également présente : la directrice générale/secrétaire-trésorière Franceska Gnarowski

(1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par le Maire, monsieur Morris O'Connor en déclarant que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal aux membres du conseil.

(2) ACCEPTATION DE SOUMISSION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 05-2014

CONSIDÉRANT que le Ministère des Finances - Direction générale du financement des organismes publics et de la documentation financière - a procédé à un appel d'offre relatif au règlement d'emprunt de la municipalité de Low No 05-2014;

CONSIDÉRANT la soumission gagnante de la Financière Banque Nationale;

#128-07-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité du canton de Low accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 19 juillet 2016 au montant de 437 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 005-2014. Ce billet est émis au prix de 98,36000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

10 300 \$	1,60000	19 juillet 2017
10 500 \$	1,70000	19 juillet 2018
10 800 \$	1,80000	19 juillet 2019
11 000 \$	1,90000	19 juillet 2020
394 600 \$	2,05000	19 juillet 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE

(3) MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 05-2014

CONSIDÉRANT que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Municipalité du canton de Low souhaite emprunter par billet un montant total de 437 200 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
005-2014	437 200 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

#129-07-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le conseil que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 437 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 005-2014 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;

QUE les billets soient datés du 19 juillet 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	10 300 \$
2018	10 500 \$
2019	10 800 \$
2020	11 000 \$
2021	11 200 \$(à payer en 2021)
2021	383 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité du canton de Low émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 juillet 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 005-2014, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE

(4) **AJOURNEMENT**

#130-07-2016

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 19h05

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Morris O'Connor
Maire

Franceska Gnarowski
Directrice générale / secrétaire-trésorière